

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00119 Numéro SIREN : 385 125 125 Nom ou dénomination : SOBLEDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2018 sous le numéro de dépôt 4293

SOBLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social.: Centre Commercial La Salamandre
15 rue du bout des Haies - 41000 BLOIS
385 125 125 RCS BLOIS

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 042 726,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 042 726,52 euros

A titre de dividendes 350 000,00 euros
Soit 140 euros par action

Le solde 1 692 726,52 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 12 437 879,87 euros.

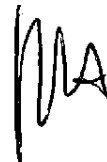
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 349 020 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 980 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

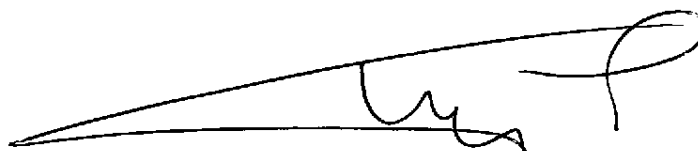
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

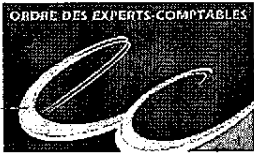
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2015	/	2 500	/	/
31/03/2016	/	2500	/	/
AGO du 09/03/2017	1 600 000 €	2 500	1 459 200 €	4 480 €
31/03/2017	/	2 500	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-François HUET





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

certifié conforme

SOBLEDIS

15, Rue du Bout des Haies
Centre commercial la Salamandre
41000 BLOIS

S.A.S. au capital de 100 000 €
R.C.S. BLOIS 385 125 125

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Avril 2017 au 31 Mars 2018

Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	40 789 358	18 064 063	22 725 294	20 333 416
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 300 755	213 794	1 086 961	1 086 961
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 794	213 794		
FONDS COMMERCIAL (1)	1 086 961		1 086 961	1 086 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 535 810	17 848 244	19 687 566	17 310 201
TERRAINS	7 520 124	1 703 049	5 817 075	5 888 109
CONSTRUCTIONS	21 195 066	9 754 310	11 440 755	10 096 698
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 310 831	5 414 994	1 895 836	1 037 088
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 153 235	975 889	177 345	198 708
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	356 552		356 552	89 596
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 952 791	2 025	1 950 766	1 936 253
PARTICIPATIONS	20 000		20 000	20 000
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 196 960	2 025	1 194 935	1 053 163
PRETS	699 044		699 044	826 302
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	36 787		36 787	36 787
ACTIF CIRCULANT	17 365 776	17 133	17 348 643	15 546 851
STOCKS ET EN-COURS	9 132 523		9 132 523	8 685 565
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	59 537		59 537	30 576
MARCHANDISES	9 072 986		9 072 986	8 654 988
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 430 547		1 430 547	917 547
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 928 342	17 133	2 911 209	3 050 717
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	154 873	11 700	143 173	137 091
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 773 469	5 433	2 768 036	2 913 625
CREANCES DIVERSES (3)	1 201 014		1 201 014	793 750
DISPONIBILITES	2 009 941		2 009 941	1 271 130
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	663 406		663 406	827 940
TOTAL GENERAL	58 155 134	18 081 196	40 073 937	35 880 067
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			46 144	167 671
(3) Dont à plus d'un an			177 763	219 908



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 897 879	10 855 153
CAPITAL	100 000	100 000
RESERVES	10 755 153	9 027 289
RESERVE LEGALE	10 000	10 000
AUTRES RESERVES	10 745 153	9 017 289
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 042 726	1 727 864
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	12 897 879	10 855 153
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	209 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	209 000	
DETTES (1)	26 967 057	25 024 914
DETTES FINANCIERES (2)	13 296 723	12 487 156
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 902 635	10 644 419
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 394 087	1 842 737
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 642	3 194
DETTES D'EXPLOITATION	12 672 834	12 359 901
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 290 903	7 313 245
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 058 746	4 671 331
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	323 184	375 324
DETTES DIVERSES	990 857	170 660
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	928 679	111 423
AUTRES DETTES DIVERSES	62 178	59 236
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 000	4 000
TOTAL GENERAL	40 073 937	35 880 067
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	9 277 784 17 689 273	8 902 264 16 122 649
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	500 000	



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS) PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	99 701 099 97 741 286 66 223 1 347 086	98 864 574 96 809 096 76 583 1 305 850
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	99 154 595	98 191 530
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	36 760 15 500 135 092 359 150	13 369 165 289 126 627 367 757
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	96 336 892 76 206 713 (417 997) 197 320 (28 961) 6 574 740 1 668 241 7 804 968 2 419 328 1 627 091 11 700 209 000 64 745	95 328 846 74 832 725 (7 500) 205 411 12 599 6 729 208 1 703 939 7 704 394 2 392 299 1 520 755 15 883 219 131
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 364 206	3 535 728
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATIONS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	26 158 1 283 24 317 558	8 974 1 501 7 155 317
CHARGES FINANCIERES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	332 677 332 677	564 813 2 025 562 788
RESULTAT FINANCIER	(306 518)	(555 839)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 057 688	2 979 888



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	443 373	20 953
SUR OPERATIONS DE GESTION	123 661	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	319 712	20 953
CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 849	3 480
SUR OPERATIONS DE GESTION	255	3 480
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	174 868	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	82 725	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	185 524	17 472
PARTICIPATION DES SALARIES	733 844	715 173
IMPOTS SUR LES BENEFICES	466 642	554 324
<i>Total des produits</i>	<i>100 170 632</i>	<i>98 894 501</i>
<i>Total des charges</i>	<i>98 127 906</i>	<i>97 166 637</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 042 726	1 727 864
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	49 608	61 223
Produits financiers concernant les entreprises liées	1 268	1 501
Charges financières concernant les entreprises liées	4 950	4 100

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société SOBLEDIS a effectué des travaux d'agrandissement de l'hypermarché. Ceux-ci se sont élevés à hauteur de 3 174 K€ et ont été financés par emprunts bancaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 15 ans
- Constructions :	15 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 2 500 actions de 40 euros.

Fonds commercial

* Autres	96 043
	96 043

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

absorption de la société BLOIS DISTRIBUTION le 26/10/1995

Fonds commercial	990 919			990 919
	990 919			990 919

Immobilisations

DEBUT EXERCICE AUGMENTATIONS DIMINUTIONS FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	1 300 756			1 300 756
Immobilisations corporelles	34 544 043	(*) 4 242 193	1 250 425	37 535 811
Immobilisations financières - titres	1 075 189	161 630	19 858	1 216 960
Immobilisations financières - créances	863 090	12 542	139 800	735 831
	37 783 077	4 416 365	1 410 084	40 789 358

(*) Dont travaux d'agrandissement de l'hypermarché.

Amortissements

DEBUT EXERCICE AUGMENTATIONS DIMINUTIONS FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	213 794			213 794
Immobilisations corporelles	17 233 842	1 709 817	1 095 414	17 848 245
	17 447 636	1 709 817 (*)	1 095 414	18 062 039
(*) Dont dotation :		1 539 567		
. linéaire				
. dégressive		87 525		
. exceptionnelle		82 726		

Provisions et dépréciations

DEBUT EXERCICE DOTATIONS REPRISES FIN EXERCICE

Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		209 000		209 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	2 025			2 025
Dépréciations de l'actif circulant	20 933	11 700	15 500	17 133
	22 958	220 700 (*)	15 500 (*)	228 158
(*) Dont :		220 700	15 500	
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

(1) Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de sommes perçues de fournisseurs dans le cadre d'accords commerciaux, à hauteur de 209 k€.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	234 131
Dotation aux amortissements théoriques	54 163
Cumul des amortissements théoriques	133 242
Valeur nettes	100 889

Redevances

Afférentes à l'exercice	47 197
Cumulées	125 747
Restant à payer: . à mois d'un an	37 287
. de un à cinq ans	45 072
. à plus de cinq ans	0
. total	82 359

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	54 330
---	--------

Réintégrations fiscales en fin de contrat**Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	735 831	46 144	689 687
Acomptes versés sur commandes	1 430 548	1 430 548	
Créances d'exploitation	2 928 343	2 832 311	96 032
Créances diverses	1 201 014	1 201 014	
Charges constatées d'avance	663 407	581 676	81 731
	6 959 143	6 091 692	867 450

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	542 920	542 920		
Emprunts bancaires (1)	11 359 716	2 494 913	7 394 623	1 470 180
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 394 087	1 115 435	260 947	17 706
Avances, acompte reçus sur commandes	2 642	2 642		
Dettes d'exploitation	12 672 835	12 538 505		134 330
Dettes diverses	990 858	990 858		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
	26 967 058	17 689 273	7 655 569	1 622 216
<i>(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires</i>				42 920
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				3 100 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				2 302 451
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				1 006 019

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières à l'exception d'un coût de renégociation d'un emprunt de 425 K€ étalé sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 5 ans et 6 mois.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un espace culturel, d'un drive et d'un drive en point de retrait :

- Magasin	75 384 433
- Drive	8 705 302
- Station-service	15 064 860
	99 154 595

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	21
- Employés	287
	319

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 402 658 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 457 222 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	-	123 662
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	155 010	167 578
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	19 858	152 134
Pénalités et amendes	255	-
Dotation amortissement exceptionnel	82 726	-
	257 849	443 374

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	134 329
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	599 516
	733 845

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	710 507
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 243 865
	466 642

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	115 607
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	55 120

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat irrévocable d'hypothéquer l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner) à hauteur de 11 235 598 €.

Engagements financiers

	DONNÉES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 228 300	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	900 000	900 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 37.24 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 616 468 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	20 000	-
Créances diverses	80 533	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	818 057	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	1 268	-
Charges financières	4 950	-

Filliales & participations à plus de 50 %

Capital	20 000
Capitaux propres autres que le capital	68 518
Quote-part du capital détenu	100.0%
Valeur brute des titres détenus	20 000
Valeur nette des titres détenus	20 000
Prêts et avances consentis	80 533
Cautions & avals donnés	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	941 665
Résultat du dernier exercice clos	34 287
Dividendes encaissés	0

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Groffe

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SOBLEDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €

Centre Commercial « La Salamandre »

15 rue du Bout des Haies

41000 BLOIS

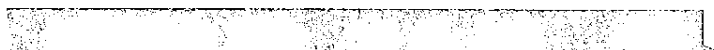
RCS BLOIS B 385 125 125

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495





sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SOBLEDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Centre Commercial « La Salamandre »
15 rue du Bout des Haies
41000 BLOIS
RCS BLOIS B 385 125 125

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOBLEDIS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

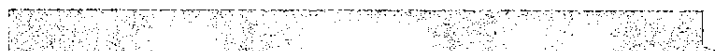
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Stocks » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, la valorisation des stocks ainsi qu'à la méthode de dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application, notamment :

- par l'assistance à l'inventaire physique,
- par la revue analytique des stocks,
- par le contrôle des quantités et de l'évaluation des stocks par sondage,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

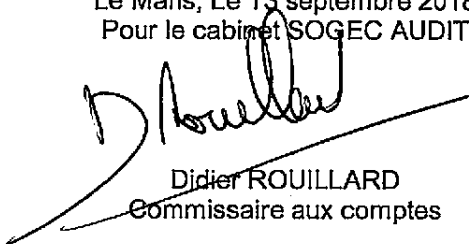
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, Le 13 septembre 2018
Pour le cabinet SOGEC AUDIT



Didier ROUILLARD
Commissaire aux comptes



sogecAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS

Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29

RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	40 789 358	18 064 063	22 725 294	20 333 416
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 300 755	213 794	1 086 961	1 086 961
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 794	213 794		
FONDS COMMERCIAL (1)	1 086 961		1 086 961	1 086 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 535 810	17 848 244	19 687 566	17 310 201
TERRAINS	7 520 124	1 703 049	5 817 075	5 888 109
CONSTRUCTIONS	21 195 066	9 754 310	11 440 755	10 096 698
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 310 831	5 414 994	1 895 836	1 037 088
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 153 235	975 889	177 345	198 708
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	356 552		356 552	89 596
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 952 791	2 025	1 950 766	1 936 253
PARTICIPATIONS	20 000		20 000	20 000
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 196 960	2 025	1 194 935	1 053 163
PRETS	699 044		699 044	826 302
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	36 787		36 787	36 787
ACTIF CIRCULANT	17 365 776	17 133	17 348 643	15 546 651
STOCKS ET EN-COURS	9 132 523		9 132 523	8 685 565
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	59 537		59 537	30 576
MARCHANDISES	9 072 986		9 072 986	8 654 988
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 430 547		1 430 547	917 547
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 928 342	17 133	2 911 209	3 050 717
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	154 873	11 700	143 173	137 091
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 773 469	5 433	2 768 036	2 913 625
CREANCES DIVERSES (3)	1 201 014		1 201 014	793 750
DISPONIBILITES	2 009 941		2 009 941	1 271 130
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	663 406		663 406	827 940
TOTAL GENERAL	58 155 134	18 081 196	40 073 937	35 880 067
(1) Dont droit au bail			46 144	167 671
(2) Dont à moins d'un an			177 763	219 908
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 897 879	10 855 153
CAPITAL	100 000	100 000
RESERVES	10 755 153	9 027 289
RESERVE LEGALE	10 000	10 000
AUTRES RESERVES	10 745 153	9 017 289
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 042 726	1 727 864
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>12 897 879</i>	<i>10 855 153</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	209 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	209 000	
DETTES (1)	26 967 057	25 024 914
DETTES FINANCIERES (2)	13 296 723	12 487 156
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 902 635	10 644 419
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 394 087	1 842 737
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 642	3 194
DETTES D'EXPLOITATION	12 672 834	12 359 901
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 290 903	7 313 245
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 058 746	4 671 331
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	323 184	375 324
DETTES DIVERSES	990 857	170 660
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	928 679	111 423
AUTRES DETTES DIVERSES	62 178	59 236
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 000	4 000
TOTAL GENERAL	40 073 937	35 880 067
(1) Dont à plus d'un an	9 277 784	8 902 264
Dont à moins d'un an	17 689 273	16 122 649
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	500 000	



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS) PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	99 701 099 97 741 286 66 223 1 347 086	98 864 574 96 809 096 76 583 1 305 850
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	99 154 595	98 191 530
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	36 760 15 500 135 092 359 150	13 369 165 289 126 627 367 757
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	96 336 892 76 206 713 (417 997) 197 320 (28 961) 6 574 740 1 668 241 7 804 968 2 419 328 1 627 091 11 700 209 000 64 745	95 328 846 74 832 725 (7 500) 205 411 12 599 6 729 208 1 703 939 7 704 394 2 392 299 1 520 755 15 883 219 131
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 364 206	3 535 728
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATIONS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	26 158 1 283 24 317 558	8 974 1 501 7 155 317
CHARGES FINANCIERES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	332 677 332 677	564 813 2 025 562 788
RESULTAT FINANCIER	(306 518)	(555 839)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 057 688	2 979 888



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	443 373	20 953
SUR OPERATIONS DE GESTION	123 661	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	319 712	20 953
CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 849	3 480
SUR OPERATIONS DE GESTION	255	3 480
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	174 868	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	82 725	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	185 524	17 472
PARTICIPATION DES SALAIRES	733 844	715 173
IMPOTS SUR LES BENEFICES	466 642	554 324
<i>Total des produits</i>	<i>100 170 632</i>	<i>98 894 501</i>
<i>Total des charges</i>	<i>98 127 906</i>	<i>97 166 637</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 042 726	1 727 864
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	49 608	61 223
Produits financiers concernant les entreprises liées	1 268	1 501
Charges financières concernant les entreprises liées	4 950	4 100

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société SOBLEDIS a effectué des travaux d'agrandissement de l'hypermarché. Ceux-ci se sont élevés à hauteur de 3 174 K€ et ont été financés par emprunts bancaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 15 ans
- Constructions :	15 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 2 500 actions de 40 euros.

Fonds commercial

* Autres	96 043
	96 043

Mali technique

BRUT

AMORTISSEMENT

PROVISION

NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
absorption de la société BLOIS DISTRIBUTION le 26/10/1995

Fonds commercial	990 919			990 919
	990 919			990 919

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 300 756			1 300 756
Immobilisations corporelles	34 544 043	(*) 4 242 193	1 250 425	37 535 811
Immobilisations financières - titres	1 075 189	161 630	19 858	1 216 960
Immobilisations financières - créances	863 090	12 542	139 800	735 831
	37 783 077	4 416 365	1 410 084	40 789 358

(*) Dont travaux d'agrandissement de l'hypermarché.

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	213 794			213 794
Immobilisations corporelles	17 233 842	1 709 817	1 095 414	17 848 245
	17 447 636	1 709 817 (*)	1 095 414	18 062 039
(*) Dont dotation :		1 539 567		
. linéaire				
. dégressive		87 525		
. exceptionnelle		82 726		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		209 000		209 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	2 025			2 025
Dépréciations de l'actif circulant	20 933	11 700	15 500	17 133
	22 958	220 700 (*)	15 500 (*)	228 158
(*) Dont :		220 700	15 500	
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

(1) Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de sommes perçues de fournisseurs dans le cadre d'accords commerciaux, à hauteur de 209 k€.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	234 131
Dotation aux amortissements théoriques	54 163
Cumul des amortissements théoriques	133 242
Valeur nettes	100 889

Redevances

Afférentes à l'exercice	47 197
Cumulées	125 747
Restant à payer:	
. à mois d'un an	37 287
. de un à cinq ans	45 072
. à plus de cinq ans	0
. total	82 359

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	54 330
---	--------

Réintégrations fiscales en fin de contrat

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	735 831	46 144	689 687
Acomptes versés sur commandes	1 430 548	1 430 548	
Créances d'exploitation	2 928 343	2 832 311	96 032
Créances diverses	1 201 014	1 201 014	
Charges constatées d'avance	663 407	581 676	81 731
	6 959 143	6 091 692	867 450

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	542 920	542 920		
Emprunts bancaires (1)	11 359 716	2 494 913	7 394 623	1 470 180
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 394 087	1 115 435	260 947	17 706
Avances, acompte reçus sur commandes	2 642	2 642		
Dettes d'exploitation	12 672 835	12 538 505		134 330
Dettes diverses	990 858	990 858		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
	26 967 058	17 689 273	7 655 569	1 622 216

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 42 920

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 3 100 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 302 451

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 006 019

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières à l'exception d'un coût de renégociation d'un emprunt de 425 K€ étalé sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 5 ans et 6 mois.

Valeurs mobilières de placement

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un espace culturel, d'un drive et d'un drive en point de retrait :

- Magasin	75 384 433
- Drive	8 705 302
- Station-service	15 064 860
	99 154 595

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	21
- Employés	287
	319

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 402 658 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 457 222 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	-	123 662
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	155 010	167 578
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	19 858	152 134
Pénalités et amendes	255	-
Dotation amortissement exceptionnel	82 726	-
	257 849	443 374

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	134 329
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	599 516
	733 845

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	710 507
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 243 865
	466 642

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	115 607
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	55 120

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat irrévocable d'hypothéquer l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner) à hauteur de 11 235 598 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 228 300	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	900 000	900 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 37.24 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 616 468 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	20 000	-
Créances diverses	80 533	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	818 057	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	1 268	-
Charges financières	4 950	-

S.A.R.L. SOBLEDIS
VOYAGES

41000 BLOIS

R.C.S. BLOIS 490 472 875

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	20 000
Capitaux propres autres que le capital	68 518
Quote-part du capital détenu	100.0%
Valeur brute des titres détenus	20 000
Valeur nette des titres détenus	20 000
Prêts et avances consentis	80 533
Cautions & avals donnés	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	941 665
Résultat du dernier exercice clos	34 287
Dividendes encaissés	0

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.